



L'Evaluation Environnementale des documents d'urbanisme

et habitats
climat
Développement durable
structures, transports et mer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Marie BEL – DREAL/COPREV/EvE
J-Pierre LEDET – DREAL/COPREV/EvE

Réunion Commissaires Enquêteurs_Rennes le 11 déc. 2017

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne

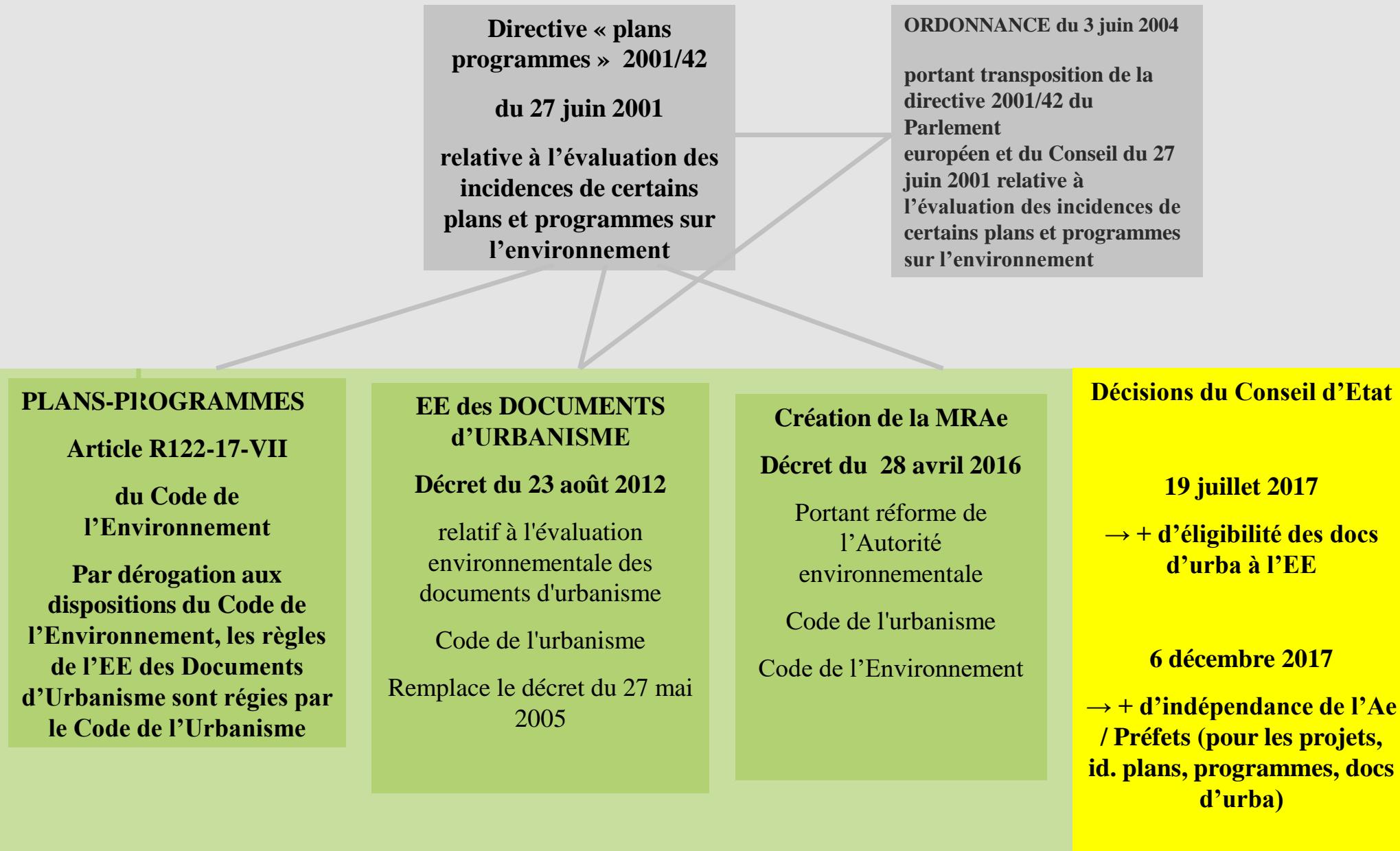
Sommaire

- L'avis de l'Autorité environnementale
 - ➔ Bases juridiques
 - ➔ Contenu

- Quelques points
 - ➔ Le cas par cas
 - ➔ Les zonages d'assainissement
 - ➔ Les procédures communes



Base juridique de l'EE



Principes et objectifs de l'évaluation environnementale

- Rendre compte des conséquences environnementales d'une initiative qui se matérialise par un « plan-programme-projet » et justifier les choix :
 - Prendre en compte l'environnement, décloisonner les approches trop sectorielles, y compris entre politiques environnementales :
 - → Vision d'ensemblier des enjeux environnementaux ;
 - → Responsabilisation des acteurs (inspiration anglo-saxonne) ;
 - Démarche type qui se traduit par des aspects procéduraux : élaboration d'un rapport, consultations, motivation des décisions
- ...



L'Evaluation Environnementale d'un document d'urbanisme

L'EE est une méthode pour aider la CL et son BE à viser l'excellence environnementale dans ses choix et à raconter l'histoire environnementale du Doc Urba

- Proportionnée à l'importance du document et aux enjeux environnementaux (art 104-19 du CU)
-  → Est la règle générale ; c'est la dispense qui est l'exception
- Structure la réflexion et la rédaction du rapport de présentation
- N'est pas une étude supplémentaire



Contenu de l'Evaluation environnementale d'un D.U.

(Art R104-18 à 20 du Code Urba + Art/RP ScoT et PLU)

- Présentation des objectifs, de l'articulation avec les autres documents
- Analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives d'évolution
- Analyse les incidences notables probables du document sur l'environnement et sur certaines zones sensibles, dont Natura 2000
- Explique les choix retenus / objectifs de protection de l'environnement / alternatives
- Présente les mesures ERC
- Définit les critères, modalités et indicateurs de suivi de l'application du Plan et de ses effets sur l'environnement
- Comprend un résumé non technique reprenant l'ensemble et une description de la méthode d'évaluation



Les acteurs de l'évaluation environnementale

- **Maître d'ouvrage – Collectivité locale:** responsabilisé par l'intégration de la donnée environnementale dès la conception du projet ;
- **Experts :** recours nécessaire aux bureaux d'études et aux détenteurs de la connaissance ;
- **Autorité environnementale :** évaluation externe du dossier par une autorité « indépendante » ;
- **Publics :** informés et consultés.



L'Autorité environnementale n'est pas une PPA

- Ne dépend pas des mêmes articles du code de l'urbanisme:
~~R104-1 à 34 (R104-1 à 16, R104-21 et 22)~~
- N'est pas associée à l'élaboration du document d'urbanisme
- Est Indépendante du Préfet
- C'est la MRAe du CGEDD : ~~R104-21~~
- Est consultée sur la démarche d'évaluation environnementale : c'est un cadrage : R104-19-2°
- Décide après un examen au « cas par cas » si un DU doit comporter ou non une EE : R104-28 à 33
- Donne son avis sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement : R104-23 et 25



L'Avis de l'Autorité environnementale

→ Est obligatoire : L104-6, R104-23

→ Avis simple, non conforme

→ Emet des recommandations

→ Ne donne pas d'autorisation

→ Est envoyé au pétitionnaire : R104-25

→ Publié sur le site de la MRAe : R104-25

→ Intégré au dossier mis à l'enquête publique : R104-25

→ Transmis pour information au Préfet : R104-25



L'Avis de l'Ae

- Est préparé par la DREAL sur le dossier arrêté : R104-23
- Après consultation obligatoire de l'ARS : R104-24
- Après consultation facultative de tout autre service
- Transmis par la DREAL à la MRAE
- Est signé par la Présidente de la MRAE
- Soit après délibération collégiale de la commission(avis éventuellement rapporté par le chargé de mission)
- Soit par délégation de la MRAE
- Est réputé « sans observation » et non pas « favorable » au-delà du délai de 3 mois imparti : R104-25



Le contenu de l'Avis de l'Ae

Base juridique

- L'Ae est consultée sur l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet de document d'urbanisme (R104-23 du CU)
- L'Ae formule un avis sur l'évaluation environnementale et le projet de document (R104-25 du CU)

L'Ae propose au lecteur un éclairage environnemental sur le DU

Choix de la MRAe sur la structure de l'avis

→ Préambule : rappel de la procédure, des règles

→ Synthèse de l'avis

→ Présentation du projet et de son contexte

→ Qualité de l'évaluation environnementale



1 - L'Avis de l'Ae sur l'Evaluation Environnementale

- L'Ae s'assure que les étapes constitutives de l'EE sont respectées
- L'Ae analyse la méthode utilisée pour l'EE
- L'Ae vérifie la cohérence interne et externe du DU

→ Thèmes privilégiés

- Fonctionnement, dynamique du territoire
- Etat initial et évolution de l'environnement
- Capacité d'accueil

• Incidences du projet



2 - L'Avis de l'Ae sur la prise en compte de l'environnement

L'Ae s'assure que les enjeux environnementaux présents sur le territoire et mis en jeu par le Document d'Urbanisme sont bien traités

Quels enjeux environnementaux ?

→Le Code de l'Urbanisme (art. L101-2)

→Utilisation économe de l'espace, préservations des espaces agricoles et forestiers, protection des sites, des milieux naturels et des paysages, sécurité et salubrité publiques, prévention des risques, des pollutions, des nuisances, préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, préservation et remise en état des continuités écologiques, lutte contre le changement climatique...

→Le Profil environnemental de Bretagne (DREAL Bretagne)

→préservation des espaces naturels et de la biodiversité, adaptation au changement climatique, santé environnementale, acquisition et diffusion des connaissances, spécificité maritime et littorale de la Bretagne, intégration des paramètres environnementaux dans les décisions des acteurs locaux



Les enjeux environnementaux dans l'avis de la MRAe Bretagne

- **Trame agro-naturelle et Biodiversité**

- maillage écologique continu , espaces remarquables du littoral, terres agricoles de qualité...

- **Urbanisation maîtrisée et Usage des sols**

- renouvellement urbain, densification, respect de la TVB, coupures d'urbanisation, OAP thématiques et sectorielles ...

- **Transition énergétique**

- plan de déplacements, énergies renouvelables...

- **Gestion durable de l'eau**

- protection des milieux naturels, des périmètres de protection de captage, zonages d'assainissement EU et EP, ...



L'Ae : la MRAe

Une seule adresse pour les documents d'urbanisme et les autres plans et programmes.
Les dossiers (un exemplaire sur support papier et un autre sur support informatique) seront

Service d'appui technique à la mission régionale d'Autorité environnementale Bretagne

DREAL - CoPrEv

Bâtiment l'Armorique, 10 rue Maurice Fabre - CS 96515
35065 RENNES CEDEX

ou à envoyer sur la boîte fonctionnelle de la MRAe en Bretagne :

mrae-bretagne.appui@developpement-durable.gouv.fr

Un dépôt de dossier sera également possible aux horaires d'ouverture de la DREAL.



Publication des avis de l'Ae

- Publication des avis de l'AE sur le site national des MRAe :
- <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>

The screenshot shows the homepage of the MRAe website. At the top, there is a large green logo 'MRAe' with the subtitle 'Missions régionales d'autorité environnementale'. On the right side, there is a search bar with buttons for 'A+' and 'A-' and an 'OK' button. Below the logo, there is a banner for 'L'Ae et les MRAe : une communauté d'Autorités environnementales Synthèse annuelle 2016' featuring a photo of a group of people in a conference room. To the right of this banner, there is a section titled 'PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES MRAE' with a list of links. Below this, there is a section titled 'LA FAQ' with a link to 'La foire aux questions'. At the bottom left, there is a section titled 'ACTUALITÉS' with two news items: 'Avis rendus de la MRAe Nouvelle-Aquitaine' and 'Cas par cas, décisions prises'. At the bottom right, there is a section titled 'LES MRAE' listing various regions: Grand Est, Nouvelle-Aquitaine, Auvergne - Rhône-Alpes, Bourgogne - Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse, Île-de-France, Occitanie, Hauts-de-France, Normandie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, and Saint-Pierre-et-Miquelon.



ELIGIBILITE des DOCUMENTS d'URBANISME à l'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

	ELABORATION	REVISION	MODIFICATION	MISE EN COMPATIBILITE suite à DUP ou DP	MISE EN COMPATIBILITE suite à PIL (procédure intégrée pour le logement)
SCoT R104-7	EE d'office	EE d'office	EE si .Incidences sur Natura 2000	EE si .Incidences sur Natura 2000 .Effets identiques à révision	EE si .pas d'analyse de l'influence sur l'environnement dans l'étude d'impact
PLU(i) NATURA 2000 LITTORAL R104-8, 9 et 10 PLUi Valant SCoT ou PDU R104-8,13 et 14	EE d'office	EE d'office	EE si .Incidences sur Natura 2000 PM : MODIFICATION PLU =changement règlement, OAP, POA	EE si .Incidences sur Natura 2000 .Effets identiques à révision Si non : Cas par Cas	EE si .pas d'analyse de l'incidence sur l'environnement dans l'étude d'impact
Tous les autres PLU(i) R104-8	Cas par Cas PM : Cas par Cas → EE si susceptible d'incidences sur l'environnement au sens de la Directive	EE si .Incidences sur Natura 2000 Si non : Cas par Cas	EE si .Incidences sur Natura 2000	EE si .Incidences sur Natura 2000 Si non : Cas par Cas	EE si .pas d'analyse de l'incidence sur l'environnement dans l'étude d'impact
CC NATURA 2000 R104-15	EE d'office	EE d'office			
Toutes les autres CC R104-16	Cas par Cas	EE si .Incidences sur Natura 2000 Si non : Cas par Cas			

Demande d'examen au cas par cas

Contenu du dossier : R104-30

Pour les PLU: — une synthèse de l'Etat Initial de l'Environnement ;
— le PADD avec un schéma
— une 1° approche succincte des incidences du projet

Pour les CC: une note présentant le projet communal, avec un schéma, une 1° approche des éventuelles incidences sur Natura 2000 ;

Critères d'appréciation de l'Ae

- Importance du projet
 - Sensibilité du milieu
 - **Pas de complément demandé** – les dossiers doivent être suffisamment renseignés
- 

Incidences potentielles sur
l'environnement



Bilan de l'examen au cas par cas des zonages d'assainissement Eaux usées – Eaux pluviales

- Des demandes trop tardives
 - Des dossiers « très complets » et « très techniques »
 - Une incompréhension quant au sens de la décision rendue
 - Une méconnaissance de l'Evaluation environnementale
-
- ► Des avis de l'Ae assez critiques :
 - sur la forme : faible qualité des rapports et non respect des exigences de présentation (R-122-20 CE)
 - sur le fond : enjeux mal identifiés et non hiérarchisés, pas de mention des alternatives, des solutions peu ou pas justifiées, des études d'incidence peu démonstratives, pas (ou peu) de dispositif de suivi, etc.



Quelles recommandations pour les zonages?

- Anticiper le plus possible l'évaluation environnementale
- Mobiliser l'ensemble des compétences disponibles
- Proportionner l'évaluation environnementale
- Intégrer totalement la démarche d'évaluation au projet
- Donner un rôle structurant et déterminant au zonage au lieu d'être perçu comme une mesure compensatoire du PLU
- Éviter si possible les évaluations à répétition avec le PLU



Procédures communes et coordonnées d'évaluation environnementale (Art R122-27 du Code Environnement) (Art R104-34 du Code de l'Urbanisme)

Procédure à l'initiative du maître d'ouvrage

Pour un projet subordonné à DUP ou DP impliquant la MECDU

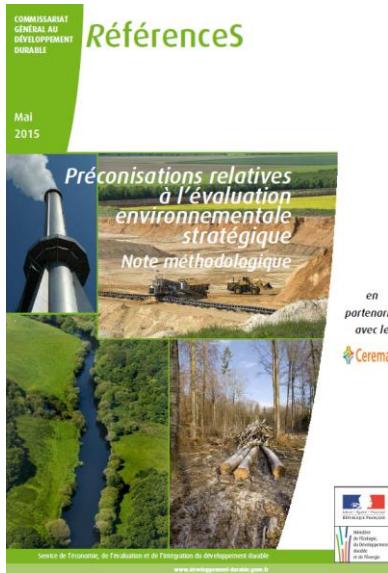
L'Ae est celle du projet (pas celle du document d'urbanisme)

→ L'Ae unique est consultée sur l'étude d'impact du projet tenant lieu du rapport sur les incidences environnementales de la MECDU

→ Procédure commune de consultation du public (enquête publique si requise pour au moins l'un des documents)



Les sources d'information sur les enjeux environnementaux



DREAL Bretagne
Service Connaissance Prospective et Évaluation

Zonages d'assainissement (eaux usées et pluviales)

Examen au cas par cas et appréciation des enjeux environnementaux

15/12/2014

La présente note est destinée aux services des collectivités et de leurs EPCI en charge de l'évaluation des documents d'urbanisme et des zonages d'assainissement lesquels assurent l'hygiène et la protection de l'environnement. Elle propose une approche méthodologique pour procéder à l'analyse et à l'appréciation des enjeux environnementaux associés à la mise en place de ces documents et prendront donc la décision de l'autorité compétente (Ac). Enfin, elle s'attache à expliquer la manière dont l'articulation avec les procédures d'évaluation des documents d'urbanisme peut être abordée.

I. Cadre réglementaire
Le règlement d'assainissement est un outil qui vise à assurer la directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991), celle « de l'Union Européenne relative à l'amélioration de l'environnement et à l'énergie » et celle « de l'Union Européenne relative à l'environnement et à l'énergie ».

Fiches de cadrage

DREAL Bretagne
Évaluation environnementale des zonages d'assainissement des eaux pluviales

Note de cadrage environnemental
(version en date du 10 décembre 2015)

La présente note est destinée à éclairer la collectivité en charge de l'élaboration ou de la révision du zonage d'assainissement des eaux pluviales sur le contenu du rapport environnemental mais aussi sur les principaux enjeux environnementaux à prendre en compte dans la démarche d'évaluation environnementale. Le cadrage préalable est une étape facultative et le fait d'en bénéficier ne préjuge en rien de l'avis final de l'Autorité environnementale (Ac). La qualité du rapport environnemental relève de la responsabilité du porteur du plan.

Préambule

D'une gestion « au tout tuyau » à une gestion intégrée des eaux pluviales.

Dans le prolongement de la conception hygiéniste, apparue au XIX^e siècle, les eaux pluviales ont longtemps été considérées comme un déchet qu'il fallait évacuer afin

Guide sur l'EES (CEREMA) Profil environnemental Bretagne

Portail de l'information environnementale en Bretagne

Bienvenue sur le portail d'accès à la connaissance sur l'environnement en Bretagne. Il favorise l'interaction et le travail collaboratif. Il a pour objectif de faciliter l'accès aux données et de vulgariser l'information afin de développer la culture environnementale

brèves
L'agenda des sorties nature à Belle-Ile en mer et juin

articles
L'activité sismique en Bretagne

documentation
Collection « La mine en France » - Industrie minière et activité minière en France - Tome 1

données
observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne

articles
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Ile vous donne rendez-vous en mai et juin pour des sorties nature pour...)

agenda
13 mai 2017 (manifestation) - Festival du Centre de la Terre (Crozon)

atlas
Arrêtés de protection de biotope en Bretagne

données
Evolution de la qualité des sites de pêche à pied isolé en Bretagne

DREAL Bretagne

Profil Environnemental Bretagne
Enjeux environnementaux régionaux

Decembre 2013

brèves
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Ile vous donne rendez-vous en mai et juin pour des sorties nature pour...)

articles
L'activité sismique en Bretagne

documentation
Collection « La mine en France » - Industrie minière et activité minière en France - Tome 1

données
observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne

articles
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Ile vous donne rendez-vous en mai et juin pour des sorties nature pour...)

agenda
13 mai 2017 (manifestation) - Festival du Centre de la Terre (Crozon)

atlas
Arrêtés de protection de biotope en Bretagne

données
Evolution de la qualité des sites de pêche à pied isolé en Bretagne

brèves
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Ile vous donne rendez-vous en mai et juin pour des sorties nature pour...)

articles
L'activité sismique en Bretagne

documentation
Collection « La mine en France » - Industrie minière et activité minière en France - Tome 1

données
observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne

Références
L'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

Le Guide

Septembre 2011

brèves
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Ile vous donne rendez-vous en mai et juin pour des sorties nature pour...)

articles
L'activité sismique en Bretagne

documentation
Collection « La mine en France » - Industrie minière et activité minière en France - Tome 1

données
observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne

articles
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Ile vous donne rendez-vous en mai et juin pour des sorties nature pour...)

agenda
13 mai 2017 (manifestation) - Festival du Centre de la Terre (Crozon)

atlas
Arrêtés de protection de biotope en Bretagne

données
Evolution de la qualité des sites de pêche à pied isolé en Bretagne

brèves
Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement de Belle-Ile vous donne rendez-vous en mai et juin pour des sorties nature pour...)

articles
L'activité sismique en Bretagne

documentation
Collection « La mine en France » - Industrie minière et activité minière en France - Tome 1

données
observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne

Site du GIP



Merci de votre attention